

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Les personnes qui dans le cadre de leur activité participent à la gestion des immeubles en copropriété - Responsables de gestion immobilière, gestionnaires de copropriété, syndics de copropriété, gestionnaires immobilier, responsables d'un patrimoine immobilier

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. QCM de fin de session.

Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Copropriétés : actualités réglementaires et jurisprudentielles

Ce programme vise à faire un focus sur l'actualité de la copropriété à jour des dernières évolutions législatives

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 93%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Examiner les grands axes de la réforme du statut de la copropriété
- Intégrer, dans ses pratiques, les évolutions majeures de la prise de décision en copropriété et sécuriser ses pratiques
- Identifier : les nouvelles règles relatives à la nomination du syndic, les nouvelles obligations des syndicats de copropriétaires en matière de travaux, notamment d'économie d'énergie, les grands principes de la nouvelle procédure de recouvrement de charge
- Mettre en œuvre la nouvelle délégation de pouvoir étendue du conseil syndical

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Focus sur la Loi Habitat Dégradé du 09 avril 2024

Le statut de copropriété

- Champ d'application
- La définition parties communes/privatives/ communes spéciales / à jouissance privative.
- La mise en conformité des RCP.
- L'assouplissement des règles pour les petites copropriétés.

Les assemblées générales

- La convocation dématérialisée
- Les nouvelles règles de représentation et de vote aux assemblées.

o Vote par correspondance

o Participation en distanciel

- Les nouvelles majorités.
- Nouvelle mention et notification du PV.

Le syndic

- La rémunération du syndic ; le nouveau contrat de syndic
- Les nouvelles règles de mise en concurrence du contrat de syndic.
- La révocation, la démission et les obligations du syndic sortant.
- Les obligations en matière d'habitat indigne.
- L'accès aux documents de la copropriété.

Le conseil syndical

- La délégation de pouvoir étendue depuis le 1er janvier 2021

Les travaux

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

**Tarif spécial inscription 1 mois avant :
-10%**

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

- Nouvelles modalités de mise en œuvre des travaux d'intérêt collectif.
- Les travaux d'accessibilité en parties communes.
- Focus «où en sommes-nous» : *Comptage ECS, chauffage et froid & Prises véhicule électrique*
- Les nouvelles obligations issue de la loi Climat et résilience et loi 3DS.

Le contentieux de la copropriété

- La nouvelle procédure de recouvrement issue du nouvel article 19-2.
- Les nouvelles règles de prescription.

Jurisprudences

- Dernières jurisprudences les plus significatives.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

10/12/2026 au 10/12/2026

